

(Source : [Numerama](#))



**Les relations continuent de se brouiller entre Facebook et l'Allemagne. Cette fois, c'est le responsable de la protection des données privées de la ville de Hambourg de critiquer le réseau social américain. Il estime que la fonctionnalité de reconnaissance faciale introduite en juin dernier enfreint à la fois la directive européenne sur la protection des données personnelles et la loi allemande sur la vie privée.**

Les relations entre Facebook et l'Allemagne n'ont jamais vraiment été au beau fixe, les divergences de vue en matière de respect de la vie privée y étant naturellement pour beaucoup. L'an dernier, la fédération des associations de consommateurs allemands (VzBv) avait même lancé un appel invitant les internautes allemands [à délaisser le réseau social](#) pour protester contre sa politique sur les données personnelles.

Déjà fortement ébranlés par diverses polémiques, les rapports entre Facebook et l'Allemagne vont se dégrader un peu plus. En effet, le responsable de la protection des données privées de Hambourg, Johannes Caspar, a déclaré à la chaîne allemande [Deutsche Welle](#) que certaines fonctionnalités proposées sur le réseau social enfreignent la loi allemande sur la vie privée ainsi que la directive européenne sur la protection des données privées.

Évoquant la [reconnaissance faciale](#) instaurée **par défaut** sur Facebook, Johannes Caspar considère que « *ce type de technologie [n'est pas] conforme avec la directive sur la protection des données personnelles de l'Union européenne* ». Selon Johannes Caspar, le dispositif mis en place par le site communautaire contient en particulier des « *informations contradictoires et trompeuses* » pour l'internaute.

### **Reconnaissance faciale activée par défaut**

« *Nous avons exigé que les données biométriques doivent être stockées uniquement si le consentement express de la personne a été donné. N'importe quelle compagnie doit d'abord demander si l'utilisateur veut que ses données soient stockées ou non. Facebook ne donne que la possibilité de se retirer (opt out)* » explique encore le commissaire allemand en charge de la protection de la vie privée.

Pour détecter les visages et y associer des identités, Facebook s'appuie sur des données biométriques issues de l'analyse des photographies. **Le système, introduit en juin dernier, est actif par défaut.** Dès le début, le procédé a été critiqué par diverses associations, dont l'Electronic Privacy Information Center (EPIC), qui soulignent qu'une fois encore Facebook [se passe de l'avis de ses membres](#) pour promouvoir un nouvel outil.

### La CNIL surveille

La position de Johannes Caspar sur ce sujet n'est pas isolée. Dans d'autres pays européens, notamment au Luxembourg et en Irlande, [des doutes ont été exprimés](#) par les représentants du groupe de travail G29, l'instance qui regroupe les autorités de contrôle au sein de l'Union européenne. En France, la CNIL suit également le dossier et [pourrait donner suite](#).

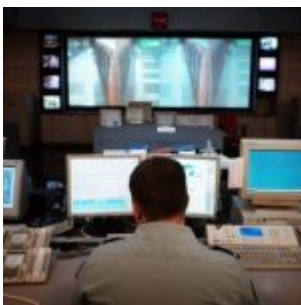
« La Commission nationale de l'informatique et des libertés demande que les paramètres par défaut soient respectueux de la vie privée. En particulier, les tags des images devraient se faire avec le consentement de l'utilisateur, qui doit pouvoir contrôler la diffusion de ses informations privées » avait rappelé Gwendal Le Grand, responsable du service de l'expertise informatique au sein de la CNIL.

Partager cet article :

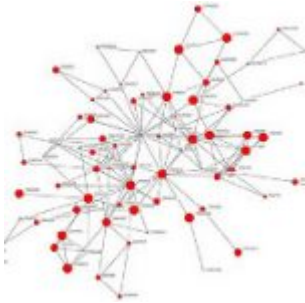
[Facebook](#)  
[Twitter](#)  
[Google+](#)  
[Pinterest](#)

À lire également :

---



[Le flicage déferle sur internet](#)



Votre réseau social actuel nuira-t-il bientôt à votre crédit?



Facebook veut croiser les données des utilisateurs pour « améliorer la qualité des publicités »



Facebook stockerait des données sur les non-membres